

**Compte rendu du
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 juin 2021**

<p>Délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 17 Mandats de procuration : 00 Votants : 17</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le lundi quatorze juin à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de l'hôtel des formations sis 10 rue Jean Monnet à CHAUNY, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le quatorze juin deux mille vingt et un.</p>
---	--

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Patricia GOETZ (Ognes) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Laurent PENE (Travecy) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Absents ayant donné mandat de procuration :

Etaient absents : Michel CARREAU (Tergnier) excusé ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) excusé ; Aurélien GALL (Tergnier) excusé ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) excusé ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Failloüël) ; Natacha MUNOZ (Tergnier) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux) excusé.

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Administration des assemblées

ORDRE DU JOUR :

1. Examen des demandes d'aide à l'investissement des entreprises
2. ZAC les Terrages VIRY-NOUREUIL – promesse de vente de la parcelle cadastrée ZE 259
3. ZAC les Terrages VIRY-NOUREUIL – promesse de vente de la parcelle cadastrée ZE 280 – retrait des décisions n°B2018-043 et n°P2020257
4. Attribution du marché « fourniture, livraison, montage et installation de mobiliers de bureau, de restauration, d'accueil et de matériel de visioconférence »
5. Service Petite enfance/enfance/jeunesse – modification de la régie de recettes ALSH
6. Aire d'accueil des gens du voyage – modification de la régie de recettes
7. Attribution du marché « travaux divers sur le système d'assainissement des eaux pluviales des 48 communes de la CACTLF »

8. Convention fixant les modalités de prise en charge par l'agglomération des travaux sur le pluvial de la route de CHAUNY à VILLEQUIER AUMONT
9. Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

01a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises

a) Entreprise DOMAINE DU MONT ROUGE (Rogécourt)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise DOMAINE DU MONT ROUGE (Exploitation de chambres d'hôtes, tables d'hôtes et location de salles de réception - Rogécourt)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 140,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise LE PORT DE LA MEULE (Tergnier)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise LE PORT DE LA MEULE (Restauration traditionnelle - Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 502,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Entreprise RODRIGUES (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise RODRIGUES (Bardage – menuiseries - Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 900,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles et plafonnée à 3 000,00€ par an.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

d) Entreprise HOPLITES (Charmes)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – régime création d'entreprises - à l'entreprise HOPLITES (Fabrication de produits artisanaux - Charmes)

- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 10 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles et dans la limite de 10 000,00€.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

e) Entreprise CIRON TERRASSEMENT (Bichancourt)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise CIRON TERRASSEMENT (Bichancourt)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 440,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

f) Entreprise OK SERVICES (Condren)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – régime création d'entreprises - à l'entreprise OK SERVICES (Condren)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 963,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

01b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels

a) Entreprise DOMAINE DU MONT ROUGE (Rogécourt)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise DOMAINE DU MONT ROUGE (Rogécourt)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 5 000,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles dans la limite de 50 000,00€
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise BOULANGERIE FORTIN (Tergnier)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise BOULANGERIE FORTIN Florian (Tergnier)

- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 001,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

c) Entreprise ANA DESIGN (La Fère)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise ANA DESIGN (La Fère)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 012,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

01c – Aide à l'immobilier d'entreprises

Entreprise Fourniture Industrielle de Picardie (FIP)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise Fourniture Industrielle de Picardie, correspondant à la phase 2 du projet d'investissement
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 9 595,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes, en application du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

02 – ZAC les Terrages – cession des parcelles cadastrées ZE 259/258 – au profit de la société STOREE RETAIL

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession au profit de la société STOREE RETAIL, ou à toute autre société qu'elle souhaiterait substituer, moyennant un prix de 28€HT/m² auxquels s'ajoutent la TVA, pour une surface totale de 25 100 m² à prendre dans les parcelles cadastrées ZE 259/258 sises à Viry-Noureuil - ZAC les Terrages.
- PRECISE que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge exclusive des preneurs.
- AUTORISE le Président et en cas d'empêchement de ce dernier, le directeur général adjoint des services à signer la promesse synallagmatique ainsi que l'acte de cession et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

03 - ZAC les Terrages VIRY-NOUREUIL – promesse de vente de la parcelle cadastrée ZE 280 – autorisation à donner à Monsieur le Président d'accomplir les formalités

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le retrait des décisions n°B2021-043 du 21 mars 2018 et n°P2020257 du 15 juin 2020
- AUTORISE la cession avec les clauses suspensives habituelles au profit de Monsieur MEURET, ou à toute autre société qu'il souhaiterait substituer, moyennant le prix principal de TRENTE DEUX MILLE DEUX CENT QUATORZE EUROS (32 214 €HT) auxquels s'ajoutent SIX MILLE QUATRE CENT QUARANTE DEUX EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (6 442.80 €) de TVA soit un prix TTC de TRENTE HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE SIX EUROS ET QUATRE VINGT CENTIMES (38 656.80 €), de surface de terrain sur la parcelle cadastrée ZE 280 sise à Viry-Nouveau, ZAC les Terrages, pour une surface totale de 1150.50 m².
- PRECISE que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge exclusive des preneurs.
- AUTORISE le Président et en cas d'empêchement de ce dernier, le directeur général adjoint des services à signer la promesse synallagmatique ainsi que l'acte de cession et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

03 - ZAC les Terrages VIRY-NOUREUIL – promesse de vente de la parcelle cadastrée ZE 280 – autorisation à donner à Monsieur le Président d'accomplir les formalités

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession avec les clauses suspensives habituelles au profit de Monsieur Jean-Jacques THUILLIER, ou à toute autre société qu'il souhaiterait substituer, moyennant le prix principal de TRENTE NEUF MILLE DIX HUIT EUROS (39 018 €HT) auxquels s'ajoutent SEPT MILLE HUIT CENT TROIS EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (7 803.60 €) de TVA soit un prix TTC de QUARANTE SIX MILLE HUIT CENT VINGT ET UN EUROS ET SOIXANTE CENTIMES (46 821.60 €), de surface de terrain sur la parcelle cadastrée ZE 280 sise à Viry-Nouveau, ZAC les Terrages, pour une surface totale de 1393.50 m².
- PRECISE que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge exclusive des preneurs.
- AUTORISE le Président et en cas d'empêchement de ce dernier, le directeur général adjoint des services à signer la promesse synallagmatique ainsi que l'acte de cession et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

04 - MARCHE RELATIF A L'ACHAT DE MOBILIER POUR L'EXTENSION DES BUREAUX DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ATTRIBUTION

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-007 relative à l'achat de mobilier pour bureaux et salle de réunion de l'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement suivants :
 - Lot n°1 relatif au mobilier : BUREAU 02 – rue des Moines à 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN – SIRET : 349 577 494 00025 - pour un montant de 55 574,32€ HT.
 - Lot n°2 relatif au matériel vidéo et visioconférence : PJD AUDIOVISUEL SARL – Espace Industriel Nord – 22 rue André Durouchez à 80080 AMIENS – SIRET : 422 665 406 00043 - pour un montant de 5 140,00€ HT

05 – Régie de recettes du service ALSH - modification

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'article 05 de la décision n°B2018-042 comme suit :

« ARTICLE 05 :

Les recettes désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : Chèques postaux et bancaires
- 2° : Chèques Emploi Service Universel
- 3° : Cartes bancaires
- 4° : Chèques Vacances (ANCV)
- 5° : Virements bancaires en ligne
- 6° : PAYSIP

Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu. »

06 – Modification de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'article 10 de la délibération n°2020-140 comme suit :

« ARTICLE 10 :

Le montant maximum hebdomadaire de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à TROIS MILLE EUROS (3 000,00€) ».

06 – Modification de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier l'article 9 de la délibération n°2020-141 comme suit :

« ARTICLE 09 :

Le montant maximum hebdomadaire de l'avance à consentir au régisseur est fixé à TROIS MILLE EUROS (3 000,00€) ».

07 – Travaux divers sur le système d'assainissement des eaux pluviales des 48 communes de la Communauté d'agglomération

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-010 relative à l'accord cadre mono attributaire – travaux divers sur le système d'assainissement des eaux pluviales des 48 communes de l'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement du groupement VEOLIA-TPA

Site de Chauny – 104 rue Géo Lufbéry à 02300 CHAUNY – SIRET : 572 025 526 11257

sous-traitant BARRIQUAND : route de Choisy au Bac – BP 10439 – 60204 COMPIEGNE cedex – SIRET : 925 620 049 00013

Pour un montant de marché de 45 169,96€HT

08 – Convention fixant les modalités de prise en charge par l'agglomération des travaux sur le pluvial de la route de CHAUNY à VILLEQUIER AUMONT

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOPTÉ la convention fixant les modalités de transfert liées à l'opération de travaux sur le réseau pluvial de la route de Chauny à Villequier-Aumont à la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère telle que présentée en annexe ;

-AUTORISE le Président, et en cas d'empêchement le Vice-Président délégué, à signer cette convention et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

09 – Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

Dans le cadre des dispositifs de fonds de concours aux communes membres, les demandes enregistrées à la date du 14 juin 2021 ont fait l'objet d'une présentation en séance et d'un avis par le bureau communautaire.

a) Fonds de concours nominatif

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CACTLF
Commune de MANICAMP	Restauration de la sépulture de l'Abbé CARLET	1 366,67€	683,00€
Commune de BERTAUCOURT-EPOURDON	Acquisition d'une lance d'arrosage et d'une tondeuse pour le service technique communal	650,15€	325,00€
Commune de ROGECOURT	Travaux d'aménagement des combles de la mairie	9 187,80€	4 593,00€
VILLE de LA FERRE	Acquisition d'un camion benne	30 000,00€	10 000,00€
Commune de MAREST-DAMPCOURT	<ul style="list-style-type: none">- Acquisition d'une tronçonneuse- Acquisition d'une débroussailleuse- Mise en place de trois lanternes et de deux prises d'illumination- Fourniture de matériels d'illumination	4 234,33€	1 446,00€
Total			17 047,00€
Enveloppe budgétaire annuelle			80 000,00€
Montant déjà attribué en 2021			30 132,00€
Solde après attribution			32 821,00€

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

b) Fonds de concours « projets communaux »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de VIRY-NOUREUIL	Rénovation des équipements du stade Bernard TETAR	38 531,05 €
Plan de financement	Subvention API : 8 563,50 € Participation communale : 20 977,55 €	
Fonds de concours sollicité	8 990,00 €	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité : équipements sportifs.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de LA NEUVILLE-EN-BEINE	Réfection de voirie et rénovation des trottoirs rue du Vauguyon	42 210,00 €
Plan de financement	Subvention APV : 7 800,00 € Participation communale : 24 087,00 €	
Fonds de concours sollicité	10 323,00 €	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de DEUILLET	Aménagement de sécurité des routes d'Andelain et de Saint-Gobain	31 987,23€
Plan de financement	Subvention : 14 639,78€ Participation communale : 12 143,45€	
Fonds de concours sollicité	5 204,00€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'ABBECOURT	Installation et mise aux normes de l'assainissement de l'école, du logement contigu et de la salle polyvalente	38 130,00€
Plan de financement	Subventions DETR/ DSIL/ API : 22 878,00€ Participation communale : 7 626,00€	
Fonds de concours sollicité	7 626,00€	
Fonds de concours maximal	4 575,60€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande n'a pu être validée par le bureau en raison du montant erroné de fonds de concours sollicité par la commune.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Ville de LA FERRE	Aménagement d'une aire de stationnement devant l'espace Drouot	110 457,00€
Plan de financement	Participation communale : 80 457,00€	
Fonds de concours sollicité	30 000,00€ (plafond)	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de SERVAIS	Aménagement de la rue Fontaine Mague	93 777,50€
Plan de financement	Subvention APV : 30 000,00€ Participation communale : 63 777,50€	
Fonds de concours sollicité	19 133,00€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de CONDREN	Création d'une aire de jeux – groupe scolaire des « 4 chemins »	19 619,00€
Plan de financement	Subvention DETR : 7 847,60€ Subvention API : 4 904,75 € Participation communale : 4 806,65€	
Fonds de concours sollicité	2 060,00€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité : aire de jeux.	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de CHARMES	Réhabilitation du parcours sportif du terrain d'aventure et des jeux fitness	25 521,60€
Plan de financement	Participation communale : 17 865,60€	
Fonds de concours sollicité	7 656,00€	
Observation sur la recevabilité	Projet d'investissement entrant dans le champ de compétence communal et relatif à des aménagements ou à l'acquisition d'équipements de proximité : aire de jeux	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

c) Fonds de concours « création et réhabilitation de logements communaux »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune de CHARMES	Réhabilitation de logements communaux	33 908,83€
Plan de financement	Participation communale : 16 954,83 €	
Fonds de concours sollicité	16 954 €	
Observation sur la recevabilité	S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, pour rappel : <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR.
--	--

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'Amigny-Rouy	Réhabilitation d'un logement communal : travaux d'assainissement, d'isolation et d'électricité au presbytère de la commune	25 446,13€
Plan de financement	Participation communale : 15 446,13€	
Fonds de concours sollicité	10 000€ (plafond)	
Observation sur la recevabilité	<p>S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR. 	

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Commune d'OGNES	Réhabilitation d'un logement communal : travaux de rénovation complète Isolation des murs, mise aux normes électriques, chauffage, mise en place d'une VMC	31 103,65€
Plan de financement	Participation communale : 21 103,65€	
Fonds de concours sollicité	10 000€ (plafond)	
Observation sur la recevabilité	<p>S'agissant d'une réhabilitation, la commune réalise au moins deux des sept opérations arrêtées dans le règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Isolation thermique des parois opaques planchers, toitures, plafonds ; • Isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur ; 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de mode de chauffage ; • Changement des parois vitrées ; • Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ; • Mise aux normes électriques ; • Adaptation du logement aux normes PMR.
--	--

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Enveloppe budgétaire annuelle	200 000,00€
Solde après attribution	163 046,00€

d) Fonds de concours « projets structurants »

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT
Ville de TERGNIER	Réhabilitation du Parc Sellier	840 976,00€
Plan de financement	Subvention API : 181 588,05€ Subvention Région : 150 000,00€ Subvention DSIL : 93 410,00€ Subvention DETR/FNADT : 30 590,00€ Participation communale : 252 292,85€	
Fonds de concours sollicité	133 095,10€	
Observation sur la recevabilité	<p>La demande correspond à au moins un des projets structurants arrêtés au niveau du règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <p><i>Le soutien financier apporté par l'agglomération a pour objet de favoriser le financement de projets structurants communaux, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Projet inscrit dans les actions prioritaires du projet de territoire communautaire</i> • <i>Projet contribuant au renforcement de l'attractivité du territoire et à la valorisation de son image</i> • <i>Projet concernant des équipements à vocation supra communale apportant un service amélioré à la population.</i> <p>La demande correspond à au moins un des domaines d'intervention arrêtés au niveau du règlement du fonds de concours, pour rappel :</p> <p><i>L'action sociale</i> : <i>Construction, aménagement, réhabilitation et mise aux normes de structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance (crèches, halte-garderie, cantines...)</i></p>	

	<p>La mobilité : Aménagement d'aires de covoiturage, aménagements piétonniers, aménagement de pistes cyclables...</p> <p>Le sport : Construction, aménagement, réhabilitation et mise aux normes d'équipements sportifs de plein air et couverts.</p> <p>La culture : Construction, aménagement, réhabilitation et mise aux normes d'équipements culturels (centres culturels, salles de cinéma et de spectacles, musées, bibliothèques-médiathèques)</p> <p>Le tourisme : Aménagements touristiques (chemins de randonnée, aires d'accueil pour camping-cars, bases de loisirs...), aménagement d'hébergements touristiques (hôtels, meublés de tourisme, campings, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse)</p> <p>Le développement local : Equipements de production d'énergie alternative (géothermie, biomasse, réseaux de chaleur, chaudières à bois, panneaux photovoltaïques...)</p> <p>La requalification des friches et les aménagements urbains : Acquisitions foncières, dépollution, démolitions de friches, travaux d'aménagement visant à une requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, hors réseaux, voiries et parkings.</p>
--	---

Cette demande a reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Compte rendu affiché le 16/06/2021

Le Président



Dominique IGNASZAK